



Contestation contravention moteur non aretté

Par **Sab2314**, le **21/12/2019** à **22:29**

Bonjour

Jai reçu ce jour un avis de contravention au motif que le moteur de mon vehicule n'etait pas aretté.

L'heure indiquée de l'infraction correspond au momt ou jai quitter mon travail (voiture garée à deux pas) et ou jai justement croisé une voiture de la Mairie de Paris dont les passagers ne m'ont pas quitter du regard.

En quitter le travail jai rejoinis mon vehicule, programmé mon gps (qui necessite donc que le moteur soit actif) et je quitté ma place le tout n'a pas pris plus de 5minutes. Et durant tout ce temps la brigade de la mairie de Parise surveillait mais n'ayanr rien a me reprocher je n'ai pas juger necessaire de les aborder.

Savez vous comment faire pour contester cette contravention qui me semble plus q'abusive. Malheureusement mon lieu de travail ne dispose pas de camera exterieur qui auraient ou apporté des preuves photos.

Jai egalement reçu (par la meme brigade, le meme jour, meme heure) une 2nd contravention pour "plaque d'immatricumation illisible". Je conteste egalement la veracité de cette infracion vu que je nai jamais eu de probleme qvec ma plaque et je ne l'ai jamais volontairement rendue illisible. Mais encore une fois, comment faire pour prouver ma version ? Cela me semble si compliqué et si injuste.....

Ces deux contraventions me coutent 2x135euro, cest fou.

Par **martin14**, le **23/12/2019** à **14:20**

Bonjour,

Personne ne vous a dit que vous avez déjà eu des problèmes avec votre plaque ni que vous l'auriez volontairement rendu illisible ...

Vos deux arguments sont donc **TOTALEMENT HORS SUJET ...ET PARFAITEMENT INUTILES ...**